



Victime d'agression physique d'une violence inouïe jugée coupable

Par **Tahra**, le **28/04/2012** à **21:54**

J'ai été très violemment agressée par un ancien petit ami. Ce dernier extrêmement "intelligent" a réussi à se faire passer pour la victime alors que je ne pesais que 39kg.

Il ne m'a pas seulement fracturée le visage et la colonne vertébrale, en s'asseyant sur moi pour m'étrangler et m'étouffer avec ses genoux et ses cuisses, il m'a enfoncé le coccyx et provoqué des douleurs telles que je ne peux plus marcher normalement. Comme il n'y a rien que peut faire la médecine pour me soigner, je suis forcée d'avalier des anti-douleurs toute la journée qui m'épuisent finalement presque autant que si je laissais la douleur telle quel. La police de Nogent sur Marne ayant fait passé sa tentative de meurtre en "violences réciproques", le Procureur de la République de la 11ème chambre de Créteil a demandé la relaxe de mon agresseur en expliquant que j'étais forcément une menteuse puisque la police affirme que j'étais au chômage. (Je n'ai jamais été au chômage de ma vie entière). La présidente du tribunal a demandé la confirmation d'un médecin expert sur ce que prétendait mon agresseur : je me suis brisée la colonne vertébrale en tombant toute seule. Contre toute attente, puisqu'aucun médecin ne pouvait prétendre qu'une simple chute m'aie causée autant de blessures vu le nombre de coups, de chocs et de chutes qu'il m'a ensuite fait subir, le Dr Annie Soussy, responsable des UMJ de Créteil a expliqué que je m'étais "vraisemblablement" fracturée la colonne en tombant toute seule, que j'étais en plus tombée sur la tête et le dos sachant que la police a confirmé que j'étais tombée sur les pieds et les genoux et que c'était pour cela que j'ai perdu connaissance. Malgré cela, il était normal que mon agresseur me jette à nouveau au sol pour s'asseoir sur moi puisque je me suis "débattue violemment" ce qui explique que j'étais couverte de marques partout sur le corps et pas lui.

Avec un tel rapport, Le Procureur, lors de la 3ème audience, a confirmé sa demande de relaxe en expliquant qu'il avait agi pour le bien de la société. La présidente du tribunal a confirmé que je n'avais pas le droit à la parole et que j'étais de facto coupable de toutes les accusations portées même celles dont il a été obligé d'avouer qu'il ment puisque son histoire ne tient pas debout. Je ne peux plus travailler, je ne peux plus vivre et je refuse de vivre dans une société comme celle que le système judiciaire a instauré. N'y a-t-il rien à faire comme m'ont répondu avocats et médecins à part se taire ?

Par **Pyrah68**, le **27/05/2012** à **00:07**

Bonjour

Je compatis vraiment à la lecture de votre histoire et j'avoue être particulièrement perplexe devant l'attitude des magistrats.

Lors de l'audience, étiez-vous assistée d'un avocat ? Avez-vous fait appel ? Pouvez-vous consulter un médecin légiste pour faire établir un certificat pour vos blessures ?

Je suis choquée par l'attitude de la présidente du tribunal qui ne vous a pas laissé la parole car elle vous a nié tout droit de la défense ce qui est contraire à l'art. 6 de la Convention européenne des droits de l'homme !

Si vous pouvez faire appel, je vous conseille de le faire. Si vous n'en avez pas les moyens, demander l'aide juridictionnelle. Et si la procédure n'est pas respectée devant les juridictions, il reste le pourvoi en cassation.

Bon courage !